

UNITÉS DE MESURE

L'équivalent temps complet

L'équivalent temps complet (ETC) est l'unité de mesure qui exprime le rapport entre la rémunération versée (traitement ou autre) à une personne, au cours d'un exercice financier, et le traitement annuel qui correspond au classement de cette dernière. Le calcul de l'ETC exclut les heures supplémentaires, les primes et les allocations. Le nombre total d'ETC reflète le volume de la main-d'œuvre rémunérée durant un exercice financier.

Par exemple, une personne qui occupe un emploi à temps complet et qui travaille toute l'année sera comptée comme un ETC. Une personne qui occupe un emploi à temps partiel, qui travaille à temps réduit ou qui est absente pendant une partie de l'année (absence non rémunérée ou partiellement) représente un ETC plus grand que zéro, mais plus petit qu'un. Finalement, une personne absente sans traitement pendant toute l'année correspond à un ETC égal à zéro.

Différence entre l'équivalent temps complet et la personne

L'effectif de la fonction publique est composé de personnes. Quant au nombre d'ETC, il constitue la mesure du volume de main-d'œuvre rémunérée. Toute personne qui a un lien d'emploi au sein de la fonction publique, au cours de l'exercice financier 2021-2022, est comptabilisée, qu'elle ait été rémunérée entièrement ou partiellement, toute l'année ou non. Le tableau suivant présente le nombre de personnes en poste à la fin de l'exercice financier (lors de la dernière paie de mars 2022) ainsi que le nombre d'ETC correspondants pour le même exercice, en fonction du statut d'emploi.

Statut d'emploi	Nombre de personnes en mars 2022	ETC 2021-2022
Régulier ¹	57 074	53 103
Occasionnel	10 102	8 313
Étudiant et stagiaire	2 796	1 472
Ensemble de l'effectif	69 972	62 888

Dans les tableaux, lorsqu'il est question du nombre de personnes, il s'agit toujours de celles en poste en date de la dernière paie de l'exercice financier.

¹. Lorsqu'il est utilisé avec les mots *personnel*, *effectif* ou *employé*, l'adjectif « régulier » désigne ici le personnel à statut permanent ou temporaire.